



# Rapport d'activité 2009

*Faits marquants*



# Sommaire

---



- 3** Éditorial
- 5** L'Insee et la statistique publique
- 6** Dates clés de l'année 2009
- 7** Organigramme de la direction générale
- 9** L'Insee en région
- 11** Les faits marquants de l'année 2009
  - 12 Le recensement : une entrée sans heurt en régime de croisière
  - 15 Les Journées de méthodologie statistique : un succès qui ne se dément pas
  - 18 La commission Stiglitz : une participation active de l'Insee
  - 22 La nouvelle gouvernance du service statistique public est en place
  - 25 Ambition 2015 : l'Insee prépare l'avenir
- 29** Annexes

La version intégrale du rapport d'activité 2009 de l'Insee est consultable sur le site de l'Institut : [www.insee.fr/La statistique publique](http://www.insee.fr/La_statistique_publique). Elle présente l'ensemble des travaux de l'Insee.

## Éditorial

**E**n 2009, l'Insee a préparé l'avenir tout en menant à bien les travaux qu'il avait programmés. Dans le cadre d'une nouvelle gouvernance du service statistique public, et conforté par la montée en puissance de thématiques nouvelles, l'Insee a explicité ses orientations à moyen terme.

De nombreux travaux ont abouti en 2009. Le recensement de la population, réalisé selon une méthode nouvelle, illustre la capacité de l'Insee à conduire des projets d'ampleur, en concertation avec un grand nombre d'acteurs, selon le cahier des charges et les délais initialement prévus. Les résultats du recensement sont désormais aisément accessibles sur internet, à tous niveaux géographiques. Autre opération de grande envergure, le dispositif É sane, refonte complète des statistiques structurelles d'entreprise, livre ses premiers résultats. Au-delà de ces opérations à forte visibilité, des évolutions importantes se poursuivent : les sources statistiques adoptent les unes après les autres les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits, et les estimations d'emploi sont désormais fondées sur un socle annuel issu de données administratives.

L'Insee et le service statistique public évoluent désormais dans un cadre



institutionnel renoué et précisément défini. Au plan européen, l'indépendance professionnelle du statisticien est formellement consacrée par les textes, et la notion d'institut national de statistique, chargé pour chaque État de coordonner l'ensemble des activités statistiques de portée européenne, se trouve précisée. Enfin, la gouvernance du service statistique public a pris un tour nouveau, avec la mise en place de l'Autorité de la statistique publique qui a procédé à ses premières auditions sur la réalisation des programmes statistiques annuels et à moyen terme. Le Conseil national de l'information statistique s'est quant à lui réorganisé.

Au plan international, la commission Stiglitz sur la mesure des performances économiques et du progrès social a rendu publiques ses recommandations à l'intention des statisticiens. L'Institut a

joué un rôle important dans ses travaux, qu'il s'agisse des rapporteurs mis à disposition de la commission ou de la présence du directeur général de l'Insee parmi ses membres. Tout en notant les efforts déjà effectués par les statisticiens en France et à l'étranger, la commission Stiglitz recommande de mettre davantage l'accent sur la perspective des ménages dans la description des phénomènes économiques, de donner toute sa place à la mesure de la qualité de la vie, et d'améliorer la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable. L'Insee et la statistique publique n'ont pas attendu pour avancer dans ces directions. En 2009 ont par exemple été publiés les premiers comptes nationaux par catégories de ménages et plusieurs études sur les inégalités et les mécanismes de redistribution. Le service statistique public a également exposé le plan d'action qu'il entend mettre en œuvre pour donner suite aux recommandations de la commission.

Dans ce nouveau cadre institutionnel, et fort des orientations du Conseil national de l'information statistique, l'Insee a arrêté en 2009 une stratégie pour les années à venir : *Insee Ambition 2015*. Ces orientations, qui résultent d'une élaboration collective, ont alors permis à chaque service de concevoir son plan d'action et d'engager sa mise en œuvre.

L'Insee souhaite accorder à l'excellence technique et à l'innovation toute l'importance qu'elles méritent. Déjà en

pointe dans des domaines variés, l'Insee a ainsi organisé en 2009 les Journées de méthodologie statistique. En créant une direction consacrée à la méthodologie, l'Insee se donne les moyens d'aller plus loin dans la conception d'outils communs et le développement de la formation continue, tout en renforçant sa présence au niveau international. Les efforts engagés depuis plusieurs années en matière de management de la qualité vont être accrus.

Être utile au débat et éclairer les acteurs, telles sont les missions de l'Insee et du service statistique public. Cette contribution, ils l'apportent par les données descriptives qu'ils diffusent et les études qu'ils réalisent. Plusieurs chantiers statistiques sont ainsi lancés, à l'horizon 2015, pour satisfaire des besoins qui ont pris de l'importance : développement durable et données localisées par exemple. C'est également en communiquant ses données statistiques et ses études de manière pédagogique, auprès d'un large public, que l'Insee jouera pleinement son rôle.

Jean-Philippe Cotis  
Directeur général de l'Insee

## L'Insee et la statistique publique

### L'Insee, administration d'État et institut indépendant

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946. L'Institut est une direction générale du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. C'est donc une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État. Dans ce cadre, il conduit ses travaux en toute indépendance et aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance est inscrite dans le droit : la Loi de Modernisation de l'Économie, promulguée le 4 août 2008, a créé l'Autorité de la statistique publique, qui doit veiller au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques.

### Une mission principale : éclairer le débat économique et social, et aider à la décision

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'Insee se tient à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence.

### L'Insee assure le secrétariat du Cnis, organe de concertation entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques

Le texte de référence de la statistique publique est la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, modifiée et mise à jour depuis cette date. Le législateur veille également à la transposition des règles communautaires en droit français. La loi fixe les grands principes qui garantissent la qualité de la production de la statistique officielle. Elle en confie l'interprétation et le contrôle à l'Autorité de la statistique publique et au Conseil national de l'information statistique (Cnis). Le Cnis est aussi le lieu privilégié de la concertation entre producteurs et utilisateurs. L'Insee en assure le secrétariat. La France s'est dotée en outre d'une législation spécifique pour le traitement des données nominatives informatisées, qui s'applique aussi aux traitements statistiques : c'est la loi « informatique et libertés » de 1978 modifiée.

### L'Insee représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe installée à Genève, ainsi que du comité de statistique de l'OCDE.

## Dates clés de l'année 2009

**1<sup>er</sup> janvier** - Entrée en vigueur des premiers chiffres de populations légales issus du nouveau recensement de la population (millésimé 2006)

**13 janvier** - Conférences de presse nationale et en région : lancement de la campagne 2009 du recensement et présentation, entre autres sujets, du bilan démographique 2008

**5 mars** - Publication au *Journal officiel* du décret relatif à l'Autorité de la statistique publique

**11-12 mars** - Visite à l'Insee de M. Egeler, nouveau Président de Destatis, l'institut statistique fédéral allemand et de sa délégation

**23-25 mars** - X<sup>èmes</sup> Journées de méthodologie statistique

**25 mars** - Publication au *Journal officiel* du décret modifiant la configuration du Conseil national de l'information statistique et les prérogatives du Comité du secret statistique

**31 mars** - Publication au *Journal officiel des Communautés européennes* du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes

**13 mai** - Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, remet au Président de la République le rapport sur le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération en France

**14 mai** - Première réunion du Comité du système statistique européen, qui remplace le Comité du programme statistique

**1<sup>er</sup> juillet** - Première mise en ligne sur insee.fr des résultats statistiques du recensement millésimé 2006

**27 juillet** - Lancement de la collecte du recensement de la population 2009 en Nouvelle-Calédonie

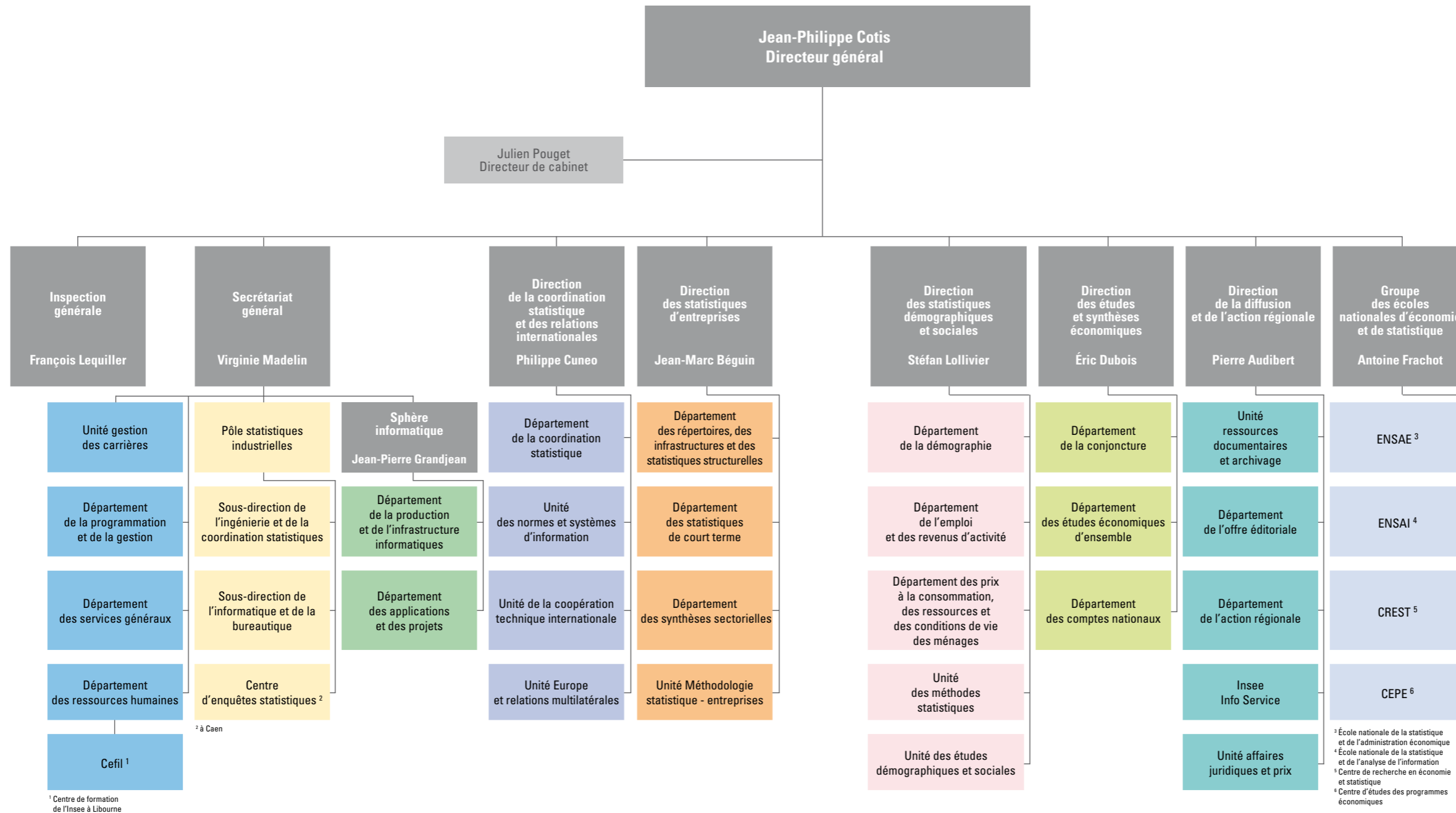
**14 septembre** - La commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par le professeur Joseph Stiglitz, remet son rapport au Président de la République

**24 septembre** - Publication dans la collection Insee-Références : *Cinquante ans de consommation en France*

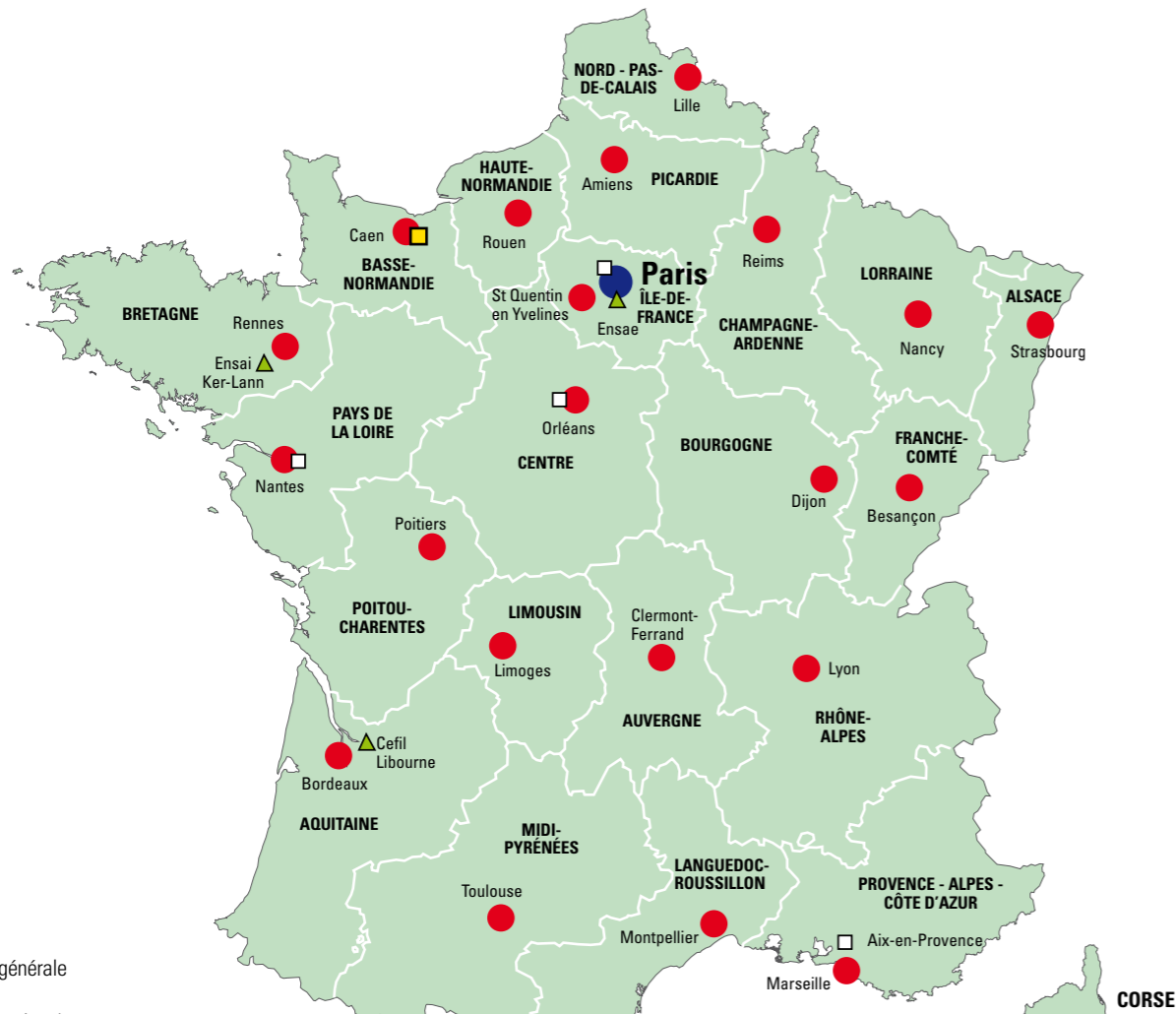
**17 novembre** - Le directeur général de l'Insee présente à la presse le plan d'action de l'Insee et du service statistique public français suite aux recommandations du rapport Stiglitz

**31 décembre** - Publication au *Journal officiel* des chiffres de populations légales millésimés 2007

# Organigramme de la direction générale

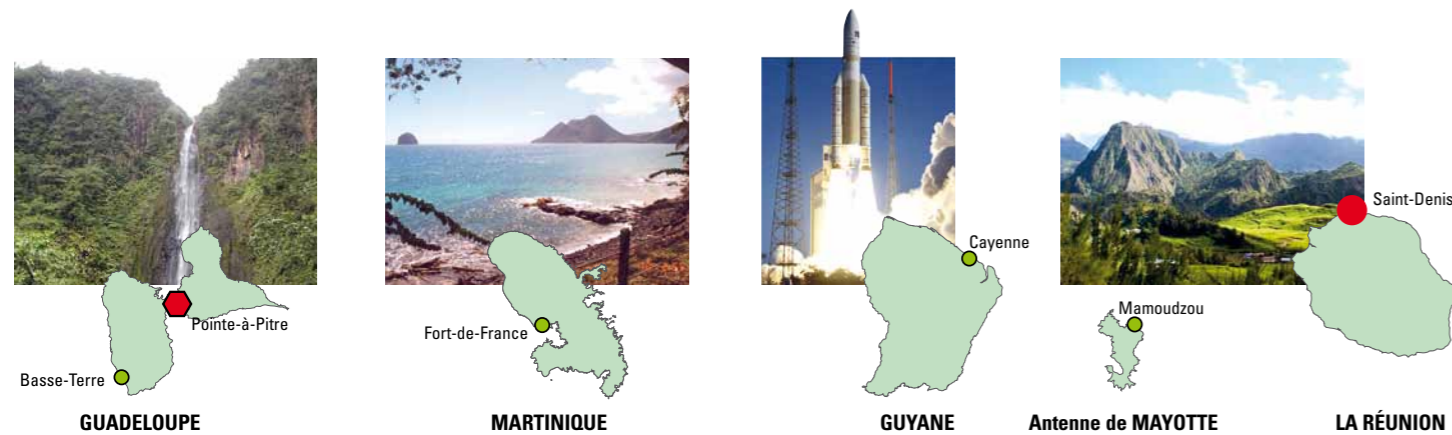


## L'Insee en région



Directions régionales	Directeurs au 1 <sup>er</sup> mai 2010	Directions régionales	Directeurs au 1 <sup>er</sup> mai 2010
Alsace	Guy Bourgey	Languedoc-Roussillon	Francis Vennat
Antilles-Guyane	René Jean	Limousin	Fabienne Le Hellaye
Aquitaine	François Éliassalt	Lorraine	Jean-Paul François
Auvergne	Michel Gaudey	Midi-Pyrénées	Magali Demotes-Mainard
Bourgogne	Moïse Mayo	Nord - Pas-de-Calais	Daniel Huart
Bretagne	Bernard Le Calvez	Basse-Normandie	Michel Guillemet
Centre	Dominique Perrin	Haute-Normandie	Alain Malmartel
Champagne-Ardenne	Patrick Redor	Pays de la Loire	Jean-Paul Faur
Corse	Arnaud Stéphany	Picardie	Pascal Oger
Franche-Comté	François Houssin	Poitou-Charentes	Didier Blaizeau
Île-de-France	Sylvie Marchand	Provence - Alpes - Côte d'Azur	Renan Duthion
La Réunion (y c. Antenne de Mayotte)	Pascal Chevalier	Rhône-Alpes	Vincent Le Calonnec

- Direction générale
- Direction régionale
- Service régional
- Centre d'enquêtes statistiques
- Centre national informatique
- ▲ Écoles  
Centre de formation
- ◆ Direction interrégionale



### L'organisation déconcentrée de l'Insee

Les moyens de l'Insee sont répartis entre la direction générale, située à Paris, 24 directions régionales dont 2 dans les départements d'outre-mer, un centre d'enquêtes statistiques et 4 centres nationaux informatiques. Les écoles et le centre de formation constituent des établissements séparés.

La direction générale définit les travaux statistiques et économiques. Elle partage leur réalisation entre elle-même, les établissements dans les régions et les centres nationaux informatiques. Elle gère les moyens humains, financiers et informatiques de l'Institut. Elle coordonne le service statistique public.

Les établissements dans les régions collectent la plupart des données statistiques et effectuent une part importante de leur traitement. Se tenant au contact des acteurs locaux, les directions régionales réalisent des études et diffusent de l'information économique et sociale dans leur région. Leurs principaux interlocuteurs sont les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

Les centres nationaux informatiques prennent en charge les réalisations informatiques et mettent à la disposition de l'Institut les moyens nécessaires en logiciels, matériels et télétransmissions.



## Les faits marquants de l'année 2009



- 12** Le recensement : une entrée sans heurt en régime de croisière
- 15** Les Journées de méthodologie statistique : un succès qui ne se dément pas
- 18** La commission Stiglitz : une participation active de l'Insee
- 22** La nouvelle gouvernance du service statistique public est en place
- 25** Ambition 2015 : l'Insee prépare l'avenir

## Le recensement : une entrée sans heurt en régime de croisière

La mise en ligne, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, des premiers résultats statistiques obtenus avec le nouveau recensement était un vrai défi à relever. Mais la date prévue a été respectée, et tout ce qui devait être mis à disposition du public a effectivement été mis en ligne.

Les résultats sont fournis pour toutes les communes, ainsi que pour les regroupements administratifs de communes : cantons, arrondissements, départements, puis régions et France entière. Ils sont également donnés pour les zones d'emploi, les unités et aires urbaines.

Les données sont présentées sous trois formes : chiffres clés, tableaux détaillés et données téléchargeables. Les chiffres clés donnent les résultats essentiels,

aux chiffres clés et aux tableaux détaillés, ce qui donne aux utilisateurs la possibilité d'effectuer tous les regroupements de communes qu'ils souhaitent. Les données téléchargeables comportent aussi des fichiers détail. Ces fichiers comportent un enregistrement par individu recensé, ce qui permet aux utilisateurs avertis de procéder à tous les traitements qu'ils souhaitent sur l'information de base. Les fichiers détail sont bien entendu strictement anonymisés, pour respecter la confidentialité des données.

Le nouveau recensement fournit aussi de nombreuses données au niveau infracommunal. De ce point de vue, le nouveau mode de recensement ne se traduit pas par une perte d'information par rapport au mode traditionnel.

sous une forme directement utilisable par tous les publics ; ils comportent 40 tableaux et 18 graphiques regroupés en 6 thèmes. Les tableaux détaillés fournissent les effectifs correspondant à des croisements de deux, trois et parfois quatre variables. Ils sont au nombre de 84, répartis en 12 thèmes.

Les données téléchargeables offrent aux utilisateurs l'opportunité d'un usage plus personnalisé des données du recensement. Elles comportent des données par communes correspondant

Les données infracommunales sont fournies à l'Iris (îlots regroupés pour des indicateurs statistiques, les îlots étant eux-mêmes des « pâtés de maisons »). Toutes les communes d'au moins 10 000 habitants sont découpées en Iris, ainsi qu'une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants. Les Iris comptent généralement entre 1 800 et 5 000 habitants. Des tables sur la précision des données à l'Iris accompagnent les résultats : pour chaque effectif de chaque variable, un coefficient de variation est ainsi indiqué.



Un très gros effort a été fait sur la documentation, pour qu'elle soit la plus complète, la plus précise et la plus compréhensible possible, tant sur la présentation des données que sur leur mode d'utilisation. En particulier, le fait que, pour les grandes communes, seul un échantillon de logements soit recensé impose une certaine prudence pour les effectifs réduits : les utilisateurs sont avertis qu'ils doivent manier avec précaution les effectifs inférieurs à 200, et plus encore ceux inférieurs à 50.

### L'annualité concrétisée

Fin 2008, les premières populations légales obtenues avec la nouvelle méthode étaient publiées. Elles avaient comme date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Fin 2009, ce sont cette fois les populations légales faisant référence au 1<sup>er</sup> janvier 2007 qui ont été publiées. Ainsi se traduit pour la première fois concrètement l'annualisation des populations légales qui avait été annoncée depuis le début de l'opération nouveau mode de recensement.

Ces nouveaux résultats n'ont pas posé de problème. Chaque maire a reçu le résultat pour sa commune aux alentours du 10 décembre. Les maires avaient ainsi la possibilité de poser des questions sur les nouveaux chiffres, et sur les évolutions par rapport à l'année précédente. Les questions ont été trois fois moins nombreuses que l'année précédente. Une organisation aux niveaux régional et national avait été mise en place pour y répondre. Des fiches d'explication avaient été préparées. Les maires ont pu ainsi obtenir des réponses satisfaisantes à leurs questions. En particulier, il a été rappelé à certains d'entre eux

que l'évolution sur un an n'était pas toujours significative de la tendance de moyen terme de leur commune.

D'une manière générale, l'Insee travaille en très étroite collaboration avec les communes. Celles-ci souhaitent que la dotation qui leur était attribuée pour le recensement soit accrue. Pour répondre à cette demande, la dotation a été accrue de 2,7 millions d'euros, soit 15 % de plus.

### De nouvelles améliorations

De nombreux travaux ont été engagés en 2009 pour améliorer et alléger les procédures. Ainsi, les ménages devraient pouvoir répondre en ligne au recensement par internet, au lieu de remplir le bulletin déposé par l'agent recenseur. Il est prévu que la réponse par internet soit proposée d'abord dans quelques zones tests en janvier 2012. Cette offre devrait ensuite être généralisée en janvier 2013. Cette innovation s'inscrit tout à fait dans la démarche de modernisation des services de l'État. Elle est demandée par de nombreux ménages, et il est probable qu'elle aura du succès auprès d'eux.

Par ailleurs, on peut espérer que les taux de réponse seront améliorés, en particulier pour les personnes les plus difficiles à atteindre parce qu'elles ne sont pas chez elles aux heures habituelles. De plus, les questionnaires remplis sur internet n'auront plus à être saisis. Il sera aussi possible d'introduire certains contrôles en temps réel. Si par exemple un répondant saute une question, cela lui sera signalé : la qualité des données s'en trouvera accrue.

Deux problèmes doivent néanmoins être résolus. Lorsqu'une personne répond par internet, il faut que l'agent recenseur qui a en charge son logement

en soit averti et ne vienne pas lui demander son questionnaire. Il faut donc organiser un circuit de transmission de l'information de l'Insee, qui saura que le questionnaire a été saisi, vers la commune concernée, puis vers l'agent recenseur. Par ailleurs, il faudra intégrer les questionnaires saisis sur internet dans la chaîne de traitement général.

Une autre évolution importante concerne la collecte dans les communautés : maisons de retraite, internats, établissements pénitentiaires, communautés religieuses... Jusqu'à présent, elle était faite par des enquêteurs de l'Insee, un peu plus tard que pour les logements ordinaires. La charge de travail pendant la pleine période de collecte était ainsi allégée. Mais le décalage introduisait des risques de doubles comptes : une personne pouvait être recensée dans un logement ordinaire puis dans une communauté, ou l'inverse, si elle avait changé de situation dans l'intervalle. Par ailleurs, les annonces faites dans le cadre de la campagne d'information sur le recensement devenaient trop anciennes et perdaient une grande partie de leur impact. C'est pourquoi il a été décidé qu'à partir de 2010, les deux collectes auraient lieu en même temps, et il a fallu préparer les modifications dans l'organisation de la collecte permettant d'en tenir compte.

Certaines communes passent le seuil des 10 000 habitants. Ces communes entrent alors dans la catégorie des communes enquêtées par sondage, et il est nécessaire de constituer pour chacune d'elles un Répertoire d'informations localisées (RIL), qui servira de base de sondage.

D'une manière plus générale, le RIL s'améliore d'année en année. Certains usages du RIL, au-delà du recensement, ont été autorisés par un arrêté du ministre de l'Économie,

après avis favorable de la Cnil. Dans le cadre de la Commission nationale d'évaluation du recensement, un groupe de travail sur le RIL a été mis en place : constitué de représentants des communes et de l'Insee, il vise à produire un document de référence sur les opérations de mise à jour du RIL et à faire des propositions sur l'évolution de ces opérations.

Enfin d'autres travaux sont liés à l'harmonisation européenne. Un règlement européen sur les recensements a été adopté en juillet 2008. Il prévoit plusieurs méthodes, dont celle mise en œuvre en France. Le règlement d'application, publié en 2009, donne des précisions sur les questions à poser. La principale différence avec les questions posées en France concerne les changements de résidence. Actuellement, il est demandé si les personnes occupaient le même logement cinq ans plus tôt, et sinon leur adresse à cette date. Le règlement prévoit que la question portera désormais sur la résidence un an seulement auparavant.

Les changements de résidence observés sont de ce fait beaucoup moins nombreux, mais les réponses sont plus précises. De plus, le changement de résidence peut être plus directement relié à un éventuel changement de situation personnelle ou professionnelle.

Le changement de question, prévu pour la collecte 2011, ne pose pas de problème en lui-même. Mais, pendant une période transitoire, il va falloir regrouper des réponses aux deux types de question, ce qui pose des problèmes très complexes d'exploitation des résultats.





## Les Journées de méthodologie statistique : un succès qui ne se dément pas

Les dixièmes Journées de méthodologie statistique (JMS) se sont tenues les 23, 24 et 25 mars 2009 à Paris. Leur première édition date de 1991 et rassemblait une centaine de participants. Depuis, l'audience de ces journées n'a cessé de s'élargir. L'édition 2009 a ainsi accueilli 450 personnes (pour plus de 600 inscrits). La moitié venait de l'Insee et des services statistiques ministériels, l'autre moitié se répartissait entre membres d'organismes publics, chercheurs et universitaires. Parmi eux, de nombreux statisticiens étrangers étaient présents ; 13 contributions étrangères ont été présentées.

Au cours de leurs 18 années d'existence, les JMS ont montré leur intérêt et leur utilité. Pour ne prendre qu'un exemple, c'est dans ce cadre qu'ont été présentées en 2000 les méthodes d'échantillonnage équilibré. Ces méthodes permettent d'améliorer la qualité de l'échantillonnage en assurant une meilleure précision pour un coût donné. Elles sont maintenant entrées dans les mœurs, en France comme à l'étranger. Une macro-instruction permettant leur mise en œuvre aisée est fournie sur le site de l'Insee.

Les sujets présentés aux JMS sont très variés. Ils couvrent toutes les préoccupations des statisticiens. Aucun thème n'est privilégié *a priori*, tous les aspects de la production et de la chaîne de traitement statistique sont représentés, aussi bien théoriques que relatifs aux contraintes de terrain, de collecte, de protocole, de codification... Les statisticiens savent qu'ils ne vivent pas dans un monde abstrait, mais dans un monde réel. Pour obtenir des

chiffres de qualité, ils doivent notamment prendre en compte le fait que certains individus ne peuvent pas être joints ou ne répondent pas aux enquêtes, ce qui montre l'importance des procédures de correction de la non-réponse, dont les derniers développements sont régulièrement présentés aux JMS. De même, ils savent qu'il ne faut pas négliger les aspects pratiques, en particulier ceux concernant les enquêteurs.

Certains des travaux présentés aux JMS constituent le point d'orgue d'une recherche parachevée. D'autres en sont à un stade plus exploratoire et peuvent susciter des remarques et des observations propres à les faire progresser.

### L'échantillonnage

L'un des principaux thèmes des JMS 2009 a été l'échantillonnage : comment obtenir la précision maximum pour un coût donné, compte tenu des contraintes à respecter. Les solutions trouvées dans diverses situations ont été présentées.

Ainsi, la nouvelle méthode de recensement, désormais annuelle, pose un problème nouveau pour l'échantillonnage des enquêtes courantes. Auparavant, un « échantillon-maître » était tiré après chaque recensement, et il était conservé jusqu'au moment où il pouvait être remplacé par l'échantillon-maître tiré du recensement suivant, 8 ou 9 ans plus tard. En fin de période intercensitaire, la base de sondage était donc assez ancienne.

Avec le nouveau recensement, il est possible d'utiliser comme base de sondage pour une année donnée les logements recensés l'année précédente. La base est ainsi beaucoup plus récente. Par ailleurs, les personnes présentes dans le logement seront le plus souvent les mêmes que celles qui ont été recensées, ce qui permet de mieux cibler des populations particulières à étudier dans les enquêtes, et améliore les éventuels redressements. Mais, en même temps, il a fallu imaginer une nouvelle méthode de tirage pour tenir compte du fait que le recensement ne couvrait chaque année qu'une partie du territoire (voir *Les faits marquants*, « Le recensement : une entrée sans heurt en régime de croisière »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une des contraintes était d'affecter chaque enquêteur à une même zone pour les cinq années d'un cycle. Il fallait en même temps minimiser l'étendue géographique de cette zone pour limiter les déplacements. Une solution automatisée performante de construction de Zones d'action enquêteurs a pu être trouvée et mise en œuvre.

Par ailleurs, pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'échantillon est tiré dans une base de sondage qui résulte elle-même d'un tirage aléatoire. Ce double tirage rend très délicats les calculs de pondération. Mais ce problème a finalement été résolu.

Pour certaines enquêtes, des organismes extérieurs à l'Insee demandent des extensions régionales, pour obtenir des résultats plus précis à l'échelle de leur région. Il est donc nécessaire de prévoir des extensions d'échantillons, qui doivent être tirées de manière optimale. Là encore, des solutions originales, efficaces et fiables ont été trouvées.

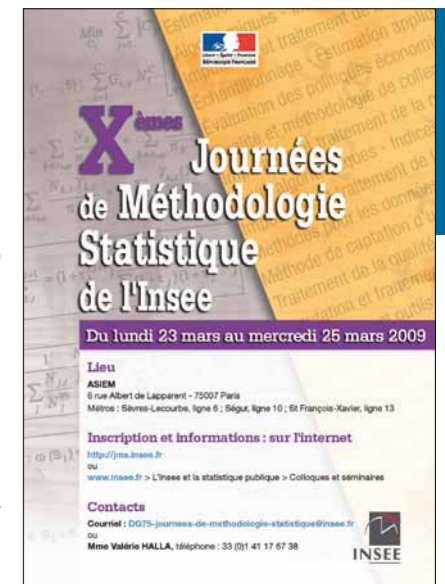
Pour les besoins de l'enquête Emploi, c'est une nouvelle méthode

d'échantillonnage, fondée sur la construction automatisée de grappes de logements à partir des fichiers fiscaux et des données cadastrales, qui a été imaginée, mise en œuvre et présentée aux JMS.

Les problèmes de calcul de précision vont de pair avec les méthodes d'échantillonnage. Plus les méthodes se perfectionnent, plus ces calculs deviennent complexes. Ils sont toutefois indispensables, pour avoir une idée de la fiabilité des estimations obtenues. Il n'est donc pas étonnant que, dans les JMS, le calcul de la précision soit un thème récurrent. Une session entière lui a été consacrée en 2009.

### Comment bâtir une pyramide des âges

Le nouveau recensement pose aussi le problème de l'établissement d'une pyramide des âges, c'est-à-dire d'une répartition de la population par sexe et âge. Cette répartition est indispensable pour les communes, qui en ont besoin pour de nombreux usages. Elle sert aussi au calcul des taux de fécondité et de l'espérance de vie. Or l'estimation de la population à une date donnée utilise des données collectées au cours de cinq années consécutives. Ainsi, avoir 20 ans une année donnée signifie avoir 18 ans deux ans plus tôt et 22 ans deux ans plus tard. Il faut donc cumuler des informations recueillies pour des âges différents, en choisissant les bonnes pondérations. Par ailleurs, les données de l'état-civil sur les naissances et les décès permettent d'améliorer les estimations. Là encore, une méthodologie spécifique a été développée et présentée à l'auditoire des JMS.





## L'usage simultané des fichiers et des enquêtes

Certaines opérations statistiques combinent l'utilisation de données d'enquêtes et de données tirées de fichiers administratifs. Il s'agit de tirer parti des qualités des deux types

de sources pour arriver aux meilleurs résultats possibles. Deux exemples ont été présentés au cours des dernières JMS.

Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises. Celles-ci s'appuient sur un usage intensif de sources administratives : déclarations annuelles sur les bénéficiaires, déclarations annuelles de données sociales, déclarations douanières. Le dispositif est complété par une enquête réalisée sur un échantillon

d'entreprises. L'utilisation conjointe des deux sources donne lieu à une confrontation de données individuelles sur quelques variables pour les entreprises enquêtées. Elle permet d'améliorer les estimations finales tout en réduisant la charge pesant sur les unités enquêtées.

En ce qui concerne les revenus, la source de référence nationale est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui s'appuie principalement sur les déclarations de revenus. Mais, en 2004 a été mise en place une enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV), partie française du système européen EU-SILC (European Union-Statistics on Income and Living Conditions). Deux sources existent donc sur les revenus, qu'il convient de réconcilier au mieux. Les déclarations de revenus offrent une qualité homogène et très satisfaisante pour la grande majorité de la population. Mais certains revenus, exonérés d'impôts, n'apparaissent pas dans ces déclarations, tandis que d'autres composantes sont très mal appréhendées, parce que leurs montants résultent de l'application de barèmes fiscaux. Dans les enquêtes, les déclarations des ménages comportent souvent des erreurs, elles sont souvent approximatives ou simplement données en tranches. Un appariement à visée méthodologique a été effectué sur les revenus 2004. Cet appariement a permis de mieux évaluer la qualité des deux types de données. Il a mis également en lumière les difficultés des appariements, mais aussi les opportunités qu'ils offrent.

De nombreux autres thèmes ont été abordés au cours des 24 sessions. Toutes les communications sont accessibles sur un site spécifique dédié au JMS : <http://jms.insee.fr>. Ce site donne également accès à tout l'historique des JMS depuis leur création. Un moteur de recherche permet de sélectionner les communications par auteur, thème et année de présentation.

### Liste des sessions

Analyse des données  
Analyse multi-niveaux  
Analyses longitudinales  
Appariements  
Applications de l'analyse multi-niveaux  
Autour de l'enquête Emploi  
Collecte  
Échantillonnage 1  
Échantillonnage 2  
Échantillonnage 3 et calcul de précision  
Économétrie appliquée  
Enquêtes couplées entre elles ou avec des fichiers  
Indices  
Méthodes de collecte combinées ou comparées  
Méthodes économétriques  
Microsimulations  
Mobilité individuelle, mouvement de la population  
Modèles et prévisions de séries  
Non-réponse  
Pauvreté, inégalités, concentration  
Problématique des bases de sondage  
Redressement et correction de la non-réponse par imputation  
Séries temporelles  
Traitements particuliers d'enquête

## La commission Stiglitz : une participation active de l'Insee

La commission sur la Mesure de la performance économique et du progrès social, dite commission Stiglitz, est mise en place au début de 2008 sur une initiative du Président de la République. Elle doit « identifier les limites du PIB comme indicateur de performance économique et de progrès social, examiner quel supplément d'information est nécessaire pour produire une image plus pertinente, discuter quelle en serait la présentation la plus appropriée, et vérifier la faisabilité des instruments de mesure proposés ».

La commission Stiglitz a remis son rapport au Président de la République le 14 septembre 2009. À cette occasion un colloque rassemblant plus de 900 experts internationaux s'est tenu à la Sorbonne pour présenter ses principales recommandations.

La commission comprenait 25 experts, économistes de renommée internationale (dont cinq prix Nobel) et spécialistes des sciences sociales. Ils appartiennent au monde universitaire et à des organisations gouvernementales ou intergouvernementales, et ils viennent de plusieurs pays : États-Unis, Royaume-Uni, France, Inde, Italie. Le président était Joseph E. Stiglitz, de l'université de Columbia. Amartya Sen, de l'université de Harvard, était conseiller du président. Jean-Paul Fitoussi, de l'Institut d'études politiques de Paris, et président de l'Observatoire français des conjonctures

économiques (OFCE), était coordinateur de la commission.

L'Insee s'est beaucoup impliqué dans la commission : le directeur général en était membre, et il lui a fourni cinq de ses neuf rapporteurs, dont le rapporteur général.

### PIB, qualité de la vie et développement durable

Les membres de la commission se sont répartis en trois groupes de travail permanents. Le premier traitait des problèmes classiques du PIB, le second de la qualité de la vie, le troisième du développement durable et de l'environnement. Ces groupes ont fonctionné en continu, principalement par échange de courriels. La commission s'est réunie trois fois en séances plénières, deux fois à Paris (avril 2008 et janvier 2009), une fois à New York (novembre 2008). Les groupes de travail se sont également réunis en marge des séances plénières.

La commission a émis une série de recommandations pour chacun des trois thèmes étudiés par les groupes de travail. S'agissant du PIB, elle considère qu'il faudrait davantage mettre en avant





d'autres indicateurs qui existent déjà dans les comptes nationaux. Pour mesurer le progrès social, il convient de privilégier le point de vue des ménages, en mettant l'accent sur les revenus. Pour certains pays en effet, le niveau et l'évolution des revenus sont assez différents du niveau et de l'évolution du PIB. L'indicateur à privilégier est le revenu disponible ajusté, qui intègre et valorise la contrepartie des services publics gratuits personnalisés dont bénéficient les ménages, en particulier en matière d'éducation et de santé.

a aussi souligné qu'il serait très difficile d'atteindre un consensus sur les limites précises de ces dépenses défensives.

Sur le plan de la qualité de la vie, la commission a estimé qu'il faut développer les mesures chiffrées pour tous les éléments qui contribuent à l'améliorer ou à la détériorer : état de santé, éducation, conditions de travail, relations sociales, participation à la vie politique, sécurité personnelle, sécurité économique...

Elle a estimé aussi que les services statistiques doivent intégrer à leurs enquêtes des questions sur la perception subjective plus ou moins positive que chacun a de son propre bien-être. Cela permettrait ensuite de rechercher les déterminants de cette perception, qu'ils soient économiques ou extra-économiques. Des enquêtes expérimentales ont déjà été faites dans ce domaine et elles ont donné des résultats prometteurs, mais il faudrait les développer et les généraliser.

Par ailleurs, les indicateurs de la qualité de la vie devraient aussi permettre la mesure des inégalités dans ce domaine. Au-delà de la mesure du bien-être présent, la question se pose de savoir s'il est durable. Pourra-t-il être maintenu pour les générations futures ? Dans ce troisième volet de son rapport, la commission considère qu'il faut raisonner en termes de patrimoine, économique, humain et naturel.

Des tableaux de bord existent déjà. Ils regroupent des indicateurs très nombreux, qui donnent un panorama très large, mais qui sont très hétérogènes. De plus il n'est pas possible d'en faire une synthèse qui permette de diffuser un message clair aux opinions

publiques. Il serait donc indispensable de construire un tableau de bord plus resserré de l'état du patrimoine économique, humain et naturel. Mais il ne paraît pas possible d'aller jusqu'à un indicateur unique du développement durable : les essais faits dans ce sens se sont révélés infructueux, sauf à faire des choix simplistes, voire arbitraires.

Le tableau de bord resserré serait composé d'une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin, en demandant l'avis des scientifiques spécialistes du climat, de l'état de l'air, de l'eau, de la biodiversité, etc. Il permettrait de suivre les aspects environnementaux de la soutenabilité. Un indice monétaire de soutenabilité, inspiré des travaux de la Banque Mondiale sur l'épargne nette ajustée, y aurait sa place mais, en l'état actuel des connaissances, cet indice devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité.

### Une mise en œuvre immédiate

En France, l'Insee et la statistique publique ont d'ores et déjà ouvert la voie dans des domaines évoqués par la commission. Ainsi, en juin 2009, l'Insee a diffusé des données sur les écarts de revenu et de consommation par catégories de ménages. Le rapport demandé par le Président de la République sur la valeur ajoutée accorde aussi une grande attention à la dispersion des situations (*voir encadré*). Plusieurs autres recommandations de la commission vont être mises en œuvre en 2010. Il en est ainsi du calcul de la répartition du patrimoine par

### Le partage de la valeur ajoutée

En 2009, un groupe d'experts de l'Insee animé par le directeur général a élaboré un rapport sur le partage de la valeur ajoutée. Il répondait ainsi à une demande du Président de la République.

Ce rapport relève du constat statistique et de l'analyse, il ne contient aucune préconisation. Pour des raisons statistiques, il ne concerne que les sociétés non financières. Il fait ressortir que, depuis 20 ans, la part des salaires dans leur valeur ajoutée est restée stable. Cette stabilité relative se retrouve dans plusieurs autres pays développés, mais pas dans tous. En Allemagne notamment, la part des salaires a tendance à baisser.

La croissance des salaires nets depuis 20 ans est cependant très faible, surtout en raison des faibles gains de productivité du travail, et aussi en partie en raison de la croissance des prélèvements sociaux.

Le rapport faisait également ressortir la croissance tendancielle des dividendes depuis 20 ans. Ce phénomène résulte pour partie de la

réduction de la charge d'intérêts et du basculement vers davantage de financement par fonds propres. Mais il a aussi pesé, en fin de période, sur la capacité d'autofinancement.

Le rapport accorde une attention toute particulière à la dispersion des situations au niveau microéconomique, tant du côté des ménages que des entreprises. Ainsi, la croissance des salaires a été plus rapide que la moyenne au bas de l'échelle, en raison des politiques de revalorisation du Smic. Au cours des 10 dernières années, elle a été sensiblement plus rapide pour les salariés les mieux payés, les 1 % ou les 1 % situés tout en haut de la distribution. Le rapport souligne aussi la très grande diversité de situations des entreprises.

L'Insee a élaboré son rapport en concertation avec les organisations patronales et syndicales. Cette concertation s'est déroulée dans un climat très positif. L'Insee s'est efforcé de répondre aux demandes de clarification et d'information complémentaire des partenaires sociaux, avec le degré de détail permis par les sources statistiques.

catégories de ménages. Une enquête Emploi du temps apportera des éléments chiffrés sur les pratiques des ménages et leurs activités non marchandes. L'Insee s'efforcera en outre d'estimer la production domestique des ménages pour leur propre compte, telles les tâches ménagères. Cette estimation impose de développer des méthodes nouvelles.



Mais il ne suffit pas de donner un chiffre global de revenu. La commission insiste sur le fait qu'il faut aussi accorder une grande importance aux inégalités de revenus. Par ailleurs, la connaissance des revenus doit être complétée par celle du niveau et de la répartition des patrimoines.

Il conviendrait aussi d'élargir les indicateurs aux activités non marchandes pratiquées au sein des ménages, comme les soins donnés aux enfants ou la préparation des repas. La commission a aussi évoqué les dépenses « défensives », dont la croissance est

liée à la complexité croissante des sociétés modernes sans qu'on puisse y associer directement un surcroît de bien-être pour les individus. Cela va du coût des trajets domicile-travail à la lutte contre l'insécurité urbaine et la criminalité. Ces dépenses pourraient être traitées comme des consommations intermédiaires, et de ce fait ne pas contribuer au PIB. Mais la commission



Un état des lieux sur le « mal-logement » sera établi à partir des sources déjà diffusées.

L'enquête annuelle sur les ressources et les conditions de vie fournira à partir de 2010 des données sur le bien-être subjectif, tel qu'il est ressenti et exprimé par les différentes catégories de ménages.

La statistique publique poursuivra également les travaux qu'elle mène pour prendre en compte la dimension environnementale. Un tableau de bord d'indicateurs permettra de suivre l'évolution du patrimoine collectif sous toutes ses formes, selon les recommandations de la commission.

Par ailleurs, l'Insee va s'efforcer de promouvoir dans les instances internationales les recommandations de la commission. Le directeur général a ainsi animé en février 2010 une session

spéciale sur ce thème en marge de la conférence statistique de l'ONU à New York. Il doit également coprésider avec le directeur général d'Eurostat un groupe de haut niveau qui sera consacré à la poursuite de ce projet. L'Insee soutiendra enfin les efforts de l'OCDE, qui s'est beaucoup impliquée dans les travaux de la commission et s'engage dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Au-delà des recommandations de la commission Stiglitz, l'Insee compte participer activement aux travaux internationaux sur la mesure des coûts cachés de la croissance, telles les émissions de carbone ou les pollutions.

Tous ces travaux sont indispensables pour que la statistique publique alimente utilement le débat public et joue pleinement son rôle d'aide à la décision.

## La nouvelle gouvernance du service statistique public est en place

La Loi de Modernisation de l'Économie adoptée en 2008 et ses décrets d'application ont modifié l'organisation et le fonctionnement du service statistique public. La France s'est ainsi dotée d'une gouvernance de la statistique publique à trois composantes : le Conseil national de l'information statistique, le service statistique public et l'Autorité de la statistique publique.

En amont, le Conseil national de l'information statistique (Cnis) est chargé de recueillir la demande sociale en matière de travaux statistiques et d'organiser la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique. Le service statistique public exécute le programme de travail statistique, fixé en conformité avec les avis émis par le Cnis. En aval, l'Autorité de la statistique publique « veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ainsi que des principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites ». L'année 2009 a vu la mise en place de cette nouvelle gouvernance.

### L'Autorité de la statistique publique

L'Autorité de la statistique publique a été installée le 8 juin 2009 par Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Cette Autorité est composée de neuf membres,

nommés pour six ans. Il ne peut être mis fin à leurs fonctions qu'en cas de démission ou d'empêchement ou de faute grave, constatée par l'Autorité elle-même, à la majorité de ses membres.

Son premier président est Paul Champsaur, qui fut directeur général de l'Insee de 1992 à 2003. Le mandat du président n'est pas renouvelable.

L'Autorité de la statistique publique doit entendre au moins une fois par an le président du Cnis et le directeur général de l'Insee. Les premières auditions ont eu lieu le 18 décembre 2009. À l'issue de ses différentes observations et auditions, l'Autorité a constaté que la statistique publique française avait fait preuve en 2009 de pertinence et de réactivité. Elle a souligné que la pression de la demande (notamment européenne) devra conduire à bien articuler les arbitrages européens et les arbitrages nationaux. L'Autorité sera également attentive au développement des statistiques sur les activités financières, ainsi qu'à l'approfondissement de la connaissance des trajectoires dans le plein respect des règles de confidentialité.

L'Autorité de la statistique publique doit par ailleurs préparer un rapport annuel public, remis au Parlement. Son premier rapport, portant sur l'année 2009, a été établi début 2010.



## Le Cnis

L'année 2009 a vu aussi la mise en place de la nouvelle organisation du Cnis. Jean-Pierre Dupont en a été nommé président par le ministre de l'Économie, après consultation des membres du bureau. En effet, le président du Cnis n'est plus le ministre de l'Économie lui-même.

Le bureau du Cnis s'est réuni pour la première fois dans sa nouvelle configuration le 3 juin 2009. Il a décidé une réorganisation importante. Les quatorze formations qui existaient étaient calquées sur l'organisation du service statistique public, ce

qui favorisait un débat technique. Elles sont désormais remplacées par sept commissions thématiques (*voir encadré*). Cette nouvelle organisation devrait permettre une meilleure participation des utilisateurs.

Le Cnis a reçu une nouvelle mission : il est désormais chargé d'établir chaque année un bilan détaillé du programme de travail du service statistique public. Le Cnis pourra ainsi suivre la réalisation du programme

statistique par les services producteurs. Le bilan qu'il dressera prendra en compte l'information produite mais aussi la façon dont elle aura été mise à disposition des utilisateurs.

Le Comité du secret statistique est rattaché au Cnis. Ses compétences ont été élargies et sa composition modifiée. Ce Comité donnait un avis sur les demandes d'accès à des informations confidentielles portant sur des données économiques ou financières ; sa compétence a été étendue aux données portant sur les faits et comportements d'ordre privé. L'accès à ces données se fait selon un protocole très strict, notamment en centres d'accès sécurisés. Le nouveau Comité du secret statistique s'est réuni pour la première fois en octobre 2009.

## Le service statistique public

Le service statistique public est formé par l'Insee et les services statistiques ministériels. Sa nouvelle gouvernance a réaffirmé le rôle de coordinateur du directeur général de l'Insee, déjà présent dans un décret de 1947.

Une charte a été établie pour la définition d'un service statistique ministériel. Elle énonce trois critères précis. Le premier

est que la production statistique doit compter parmi ses principales activités. L'activité statistique n'est donc pas forcément exclusive, mais elle ne doit pas être marginale. Le deuxième critère est l'aptitude à respecter le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne : le respect du secret statistique est notamment un aspect fondamental. Par ailleurs, la diffusion des résultats doit se conformer à un certain nombre de principes : diffusion automatique des statistiques, accès de tous les utilisateurs aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions. De plus, les publications statistiques doivent être clairement distinguées des communiqués politiques et diffusées séparément. Enfin, le troisième critère est l'appartenance à l'administration centrale d'un ministère.

La définition des services statistiques ministériels est importante, car ces services ont des devoirs mais aussi des droits particuliers nécessaires pour la pratique de leur activité. Ils ont accès, sous certaines conditions, à l'ensemble des données administratives. Ils ont également accès, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, à des informations confidentielles collectées par les services des douanes ou du fisc. Ils peuvent, sous certaines conditions, réaliser des enquêtes portant sur des

données sensibles, relatives par exemple à la santé des personnes.

Une liste des services statistiques figurait en annexe du décret relatif à l'Autorité de la statistique publique.

Pour modifier cette liste par création ou suppression d'un service statistique ministériel, le ministre de l'Économie soumet ses projets d'arrêté à l'avis de l'Autorité de la statistique publique. C'est ainsi qu'a été créé le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le directeur général de l'Insee coordonne l'élaboration du programme de travail du service statistique public. Une procédure doit être mise en place pour permettre l'adoption en concertation de son programme de travail, compte tenu de la répartition des moyens. La coordination sera rendue plus réactive, moins formelle et permettra d'évoquer les problèmes au fur et à mesure de leur apparition. Il faudra aller aussi vers une plus grande mutualisation des méthodes, des investissements, vers un meilleur partage des données et de l'information.



Conseil national  
de l'information statistique

### Liste des commissions du Cnis

Démographie et questions sociales  
Emploi, qualification et revenus du travail  
Entreprises et stratégies de marché  
Environnement et développement durable  
Services publics et services aux publics  
Système financier et financement de l'économie  
Territoires



## Ambition 2015 : l'Insee prépare l'avenir

Pour l'Insee, plus que jamais, une démarche de long terme est nécessaire. L'Insee doit en effet répondre à des attentes nouvelles. Celles-ci sont exprimées dans le cadre du Conseil national de l'information statistique (Cnis), dans le programme de travail prévisionnel de la Commission européenne (Eurostat), et au travers du rapport Stiglitz-Sen. Ainsi, tout au long de l'année 2008, le Cnis a consacré une grande partie de ses travaux à une exploration du moyen terme. Les demandes qui en ont résulté concernent en particulier l'environnement et le développement durable, la mondialisation, les inégalités. L'accent a été mis également sur les informations finement localisées, nécessaires pour assurer le pilotage des politiques publiques décentralisées.

Par ailleurs, le citoyen se reconnaît de moins en moins dans les moyennes, qu'il s'agisse de pouvoir d'achat, de revenus, de hausse des prix, de consommation. Il est donc nécessaire de fournir aussi des distributions au sein desquelles chacun peut se situer, ce qui nécessite des investigations et des traitements supplémentaires.

L'Insee doit bien entendu, dans le même temps, continuer à répondre aux demandes plus anciennes. Et ce dans un contexte où les effectifs vont continuer à baisser. La réduction a été de 9 % dans les directions régionales entre

2001 et 2008. Elle va se poursuivre : compte tenu de la répartition par âge des agents, environ un tiers d'entre eux devraient partir au cours des cinq années à venir, et ces départs ne seront pas tous remplacés, tant s'en faut. De plus, l'Insee devra transférer 500 postes à Metz.

Pour répondre aux demandes d'information, l'Insee dispose de possibilités accrues. Ainsi, il peut exploiter des fichiers administratifs de plus en plus nombreux, disponibles rapidement, et de très bonne qualité. Cela permettra d'alléger la charge des répondants, en particulier celle des entreprises, et mieux répondre à certaines attentes. L'Insee va aussi développer les enquêtes multimodes, combinant interrogation par courrier, par internet, par téléphone, et par enquêteur sur le terrain. Cette approche multimode permet de réduire les coûts sans perte de qualité. Mais les traitements statistiques doivent être étudiés avec soin.

### La démarche à moyen terme

L'Insee doit prendre en compte les nouvelles demandes tout en poursuivant les grands projets engagés, il doit utiliser les nouvelles possibilités, améliorer sa manière de travailler à tous les niveaux pour gagner en efficacité : tout cela

suppose une perspective de moyen terme.

Cette démarche s'est ouverte par le choix d'une maxime. Le comité de direction de l'Insee a retenu « l'Insee au rendez-vous des problématiques de demain ». Quatre ambitions traduisent cette accroche :

- Accroître notre impact dans le débat public
- Mettre l'excellence technique et l'innovation au cœur de nos travaux
- Anticiper et nous organiser pour être plus réactifs
- Dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir nos missions et répondre à de nouvelles demandes.

Huit groupes ont été ensuite constitués autour de thèmes de travail :

- Les grands chantiers statistiques fondateurs du moyen terme
- Maîtriser la programmation des opérations statistiques
- Définir une stratégie d'études pour l'Insee
- Renforcer le service statistique public
- Diffuser mieux, mieux communiquer
- L'organisation territoriale du réseau des directions régionales
- Adapter l'informatique et professionnaliser les fonctions support
- Pour un management à la hauteur de nos défis.

En parallèle, deux réflexions ont été conduites, sur l'intérêt qu'auraient pour l'Insee d'une part une démarche de recherche systématique de la qualité, et d'autre part la mise en place d'une direction de la méthodologie.

Les services statistiques ministériels ont participé à tous ces groupes de travail.

Afin d'associer tout l'encadrement supérieur de l'Institut, deux séminaires ont été organisés, en mars et en octobre. Les syndicats ont été invités à donner leur avis dans le cadre de Comités techniques paritaires.

### Un plan d'action pour tout l'Institut

Tous ces travaux ont conduit à l'adoption d'un plan d'action transversal, qui retrace les actions à conduire par l'ensemble de l'Insee afin de mettre en œuvre la stratégie arrêtée. Ce sera la feuille de route de l'Insee pour les années 2010 à 2015. Ce plan est constitué de 70 fiches-actions. Chacune de ces fiches est rattachée à une ambition, elle identifie l'unité responsable et les autres acteurs concernés. Elle comporte aussi un calendrier de mise en œuvre et, pour chaque étape de ce calendrier, définit des « livrables », documents écrits à livrer au cours et à la fin de la période de mise en œuvre.

Ces actions couvrent tous les domaines d'activité de l'Insee, que ce soit ceux du statisticien, de l'économiste, du





chargé d'études ou de l'administratif. Elles sont toutes en ligne avec la stratégie définie par les quatre ambitions.

Ainsi, dans le cadre de l'ambition *Accroître notre impact dans le débat public*, cinq fiches-actions concernent le développement durable. Trois autres fiches concernent les données localisées. Outre les informations démographiques fournies par le recensement, les utilisateurs pourront ainsi disposer à l'issue du moyen terme d'informations localisées sur l'emploi, le chômage, les inégalités et les prix, notamment les prix du foncier.



recensement », et une autre « Créer un observatoire pour mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ».

En 2010, chaque direction ou chaque établissement de l'Insee s'approprie ce

plan d'action commun pour contribuer à sa réalisation.

### Des changements d'organisation

Les réflexions sur le moyen terme ont aussi conduit à décider de certains changements dans l'organigramme de l'Insee. Le changement le plus important concerne la création d'une direction de la méthodologie.

Les travaux méthodologiques concernant la production statistique sont effectués aujourd'hui au sein de chaque unité en fonction de ses besoins. Cette proximité a des avantages évidents, mais il en résulte aussi un éparpillement des travaux, qui conduit à certaines redondances. Il arrive aussi que les investissements méthodologiques soient partiellement sacrifiés afin de faire face aux contraintes de production de court terme.

La création d'une direction de la méthodologie limitera fortement ces inconvénients. Elle doit permettre, en outre, la création d'outils généraux de production statistique, favorisant un accroissement de la standardisation. Les travaux seront effectués par des spécialistes, ce qui devrait fortement stimuler l'innovation.

Cette direction permettra de mieux stimuler l'accumulation et la conservation des compétences techniques. Elle aura aussi la charge de développer la formation continue. Elle devra permettre également à l'Institut d'apporter un appui technique à l'ensemble du service statistique public. Il en résultera une amélioration et une sécurisation de sa production. Enfin, la direction de la méthodologie donnera davantage de visibilité à l'Insee et renforcera son influence dans les débats européens. La mise en place de cette direction ainsi que la création du centre statistique de Metz impliqueront une révision de l'ensemble de l'organigramme de la direction générale.

Une fonction Qualité centrale sera par ailleurs créée, pour coordonner la démarche de recherche systématique de la qualité. D'effectif réduit, elle rapportera directement au plus haut niveau. Ce type d'unité existe dans la quasi-totalité des organisations publiques ou privées pratiquant la qualité totale.

Une autre orientation concerne le réseau des directions régionales, qui connaîtront dans les années à venir une réduction sensible de leurs effectifs. Pour faire face à cette réduction des moyens sans affecter

la qualité des travaux, il est prévu de développer systématiquement des communautés de travail, dans un nombre limité de directions régionales. À l'heure actuelle, les opérations de production statistique sont très souvent effectuées dans l'ensemble des directions régionales, chacune ayant à sa charge les unités résidant sur le territoire de sa région. Pour autant, une organisation aussi décentralisée n'est pas toujours nécessaire. Bien des activités de production statistique et certaines opérations de gestion peuvent être conduites à partir d'un nombre limité de sites, et quelquefois d'un site unique. C'est ainsi, par exemple, qu'est organisé le réseau Sirene ou le réseau chargé de la paye des agents. C'est ainsi qu'opèrent également de nombreux instituts statistiques étrangers. La concentration des équipes permet une plus grande efficacité et une plus grande qualité. Il est important, en revanche, de conserver la proximité des utilisateurs de l'action régionale, qui représente la mission essentielle de l'Insee en région. Cet impératif de proximité concerne aussi la gestion du recensement ou de certaines enquêtes ménages. C'est pourquoi, *in fine*, le réseau des directions régionales comprendra toujours 24 directions régionales, dont 7 seront centres de services pour les autres.



## Ressources humaines à l'Insee

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010<sup>(1)</sup>

Catégorie d'agent	A	B	C	Ensemble
<b>Effectifs par catégorie d'agent et par sexe</b>				
Femmes	41 %	64 %	79 %	62 %
Hommes	59 %	36 %	21 %	38 %
Ensemble	1 701	2 271	1 868	5 840

Répartition des effectifs par catégorie d'agent, selon le sexe				
Femmes	19 %	40 %	41 %	3 629
Hommes	45 %	37 %	18 %	2 211
Ensemble	29 %	39 %	32 %	5 840

Répartition des effectifs par tranche d'âge, selon la catégorie d'agent				
Moins de 35 ans	26 %	15 %	8 %	16 %
De 35 à 50 ans	31 %	32 %	22 %	29 %
Plus de 50 ans	43 %	53 %	70 %	55 %

Part des effectifs à temps partiel, selon la catégorie d'agent				
Femmes	19 %	20 %	27 %	23 %
Hommes	5 %	5 %	7 %	6 %
Ensemble	11 %	15 %	23 %	17 %

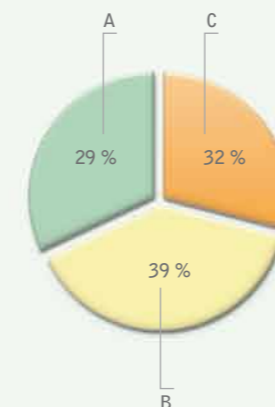
Répartition des effectifs par action, selon la catégorie d'agent <sup>(2)</sup>				
Infrastructure statistique	30 %	28 %	39 %	32 %
Information sur les entreprises et synthèses économiques	19 %	13 %	14 %	15 %
Information démographique et sociale	11 %	12 %	12 %	11 %
Encadrement, informatique, soutien	21 %	28 %	27 %	26 %
Action régionale	19 %	19 %	8 %	16 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %

<sup>(1)</sup> Ces effectifs incluent ceux de l'ex Service des études et statistiques industrielles désormais rattachés à l'Insee.

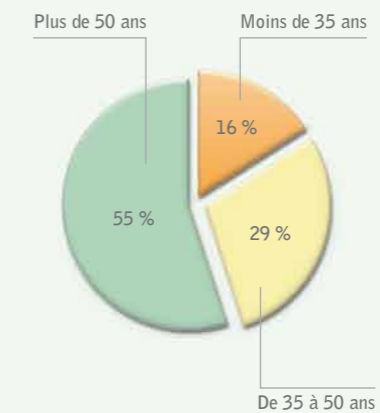
<sup>(2)</sup> En équivalent temps-plein travaillé.

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

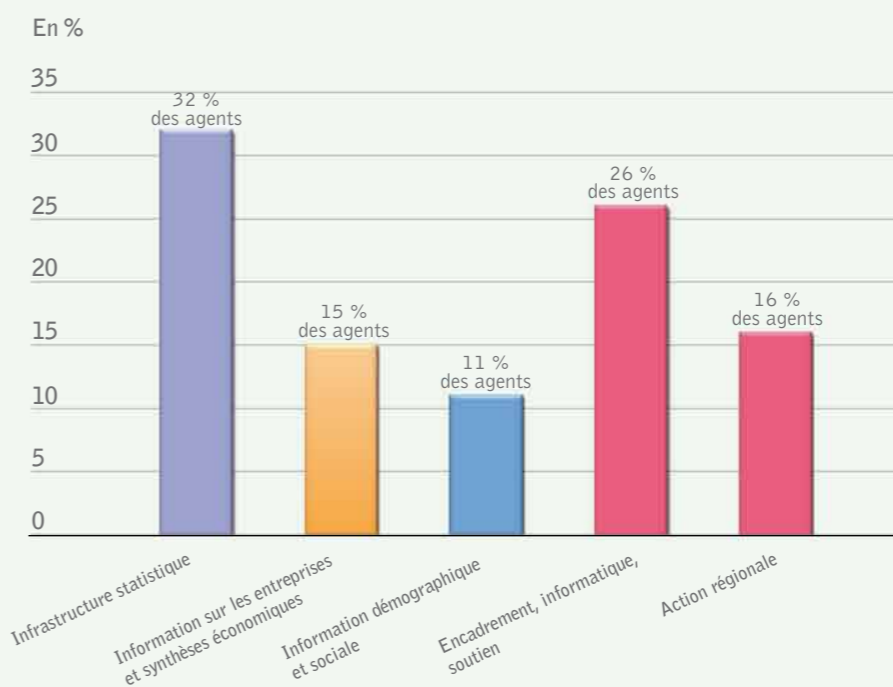
Effectifs par catégorie



Effectifs par tranche d'âge



Effectifs par action<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> En équivalent temps-plein travaillé



## Ressources humaines en région

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

Catégorie d'agent	A	B	C	Ensemble	
<b>Direction générale</b>	886	453	250	1 589	27 %
<b>Directions régionales</b>	665	1 655	1 538	3 858	66 %
<b>Alsace</b>	16	48	34	98	
<b>Antilles-Guyane</b>	31	59	59	149	
<b>Aquitaine</b>	24	68	65	157	
<b>Auvergne</b>	18	41	44	103	
<b>Bourgogne</b>	22	65	55	142	
<b>Bretagne</b>	32	72	52	156	
<b>Centre</b>	23	63	73	159	
<b>Champagne-Ardenne</b>	22	48	72	142	
<b>Corse</b>	8	25	11	44	
<b>Franche-Comté</b>	11	52	22	85	
<b>Île-de-France</b>	30	109	102	241	
<b>La Réunion</b>	16	42	23	81	
<b>Languedoc-Roussillon</b>	24	62	54	140	
<b>Limousin</b>	17	43	31	91	
<b>Lorraine</b>	23	70	38	131	
<b>Midi-Pyrénées</b>	46	76	110	232	
<b>Nord - Pas-de-Calais</b>	53	115	118	286	
<b>Basse-Normandie (direction régionale)</b>	14	47	18	79	
<b>Basse-Normandie (centre d'enquêtes statistiques)</b>	30	85	29	144	
<b>Haute-Normandie</b>	18	62	61	141	
<b>Pays de la Loire</b>	57	108	188	353	
<b>Picardie</b>	14	54	28	96	
<b>Poitou-Charentes</b>	18	48	49	115	
<b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b>	44	90	105	239	
<b>Rhône-Alpes</b>	54	103	97	254	
<b>Centres nationaux informatiques</b>	150	163	80	393	7 %
<b>Aix-en-Provence</b>	18	24	19	61	
<b>Nantes</b>	47	51	29	127	
<b>Orléans</b>	28	39	13	80	
<b>Paris</b>	57	49	19	125	
<b>Total Insee</b>	1 701	2 271	1 868	5 840	100 %

## Formation des agents de l'Insee en 2009

Catégorie d'agent	A	B	C	Total
<b>Taux de participation aux actions de formations <sup>(1)</sup></b>				
<b>Femmes</b>	73 %	86 %	82 %	82 %
<b>Hommes</b>	67 %	79 %	70 %	72 %
<b>Ensemble</b>	<b>69 %</b>	<b>83 %</b>	<b>79 %</b>	<b>78 %</b>
<small><sup>(1)</sup> Part des agents ayant suivi une formation au cours de l'année</small>				
<b>Nombre moyen de jours par agent formé</b>				
<b>Femmes</b>	8,4	14,7	5,3	9,8
<b>Hommes</b>	8,4	18,5	7	12,3
<b>Ensemble</b>	<b>8,4</b>	<b>16</b>	<b>5,6</b>	<b>10,7</b>

## Budget de l'Insee

En millions d'euros	Loi de finances initiale de 2009
<b>Budget de personnel</b>	363,6
<b>Budget de fonctionnement</b>	55,0
<b>Total</b>	<b>418,6</b>

**Directeur de la publication :** Jean-Philippe Cotis

**Rédacteurs en chef :** Aurélien Daubaire, Daniel Temam

**Réalisation :** direction de la Diffusion et de l'Action régionale  
division de la Communication externe (DCE)

**Coordination :** Catherine Adam, Véronique Dutrech, Catherine Rouanet (DCE)

**Conception et réalisation :** ineiaki global design

**Crédits photos :**

- © ineiaki global design
- © Insee
- © Bercy-Sircom / Patrick Bagein
- © Arianespace / ESA / CNES
- © Photo alto
- © Goodshoot
- © Phovoir
- © Collections EP.
- © PhotoDisc
- © Thinkstock
- © BrandX

**Éditeur :** © Insee

18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 PARIS CEDEX 14

**Dépôt légal :** juillet 2010

**ISBN** 978-2-11-068558-2

---